



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5060171

N/REF : 26/05/2025 10H50 C:002640 I:20707
V/REF : F07890
V/Email reçu le Lundi 26/05/2025 a 10H50

SELON DEVIS N° 5030007

V/REF.IMM. ALH-183

IMMEUBLE : JOANNES VALLET
8 a 26, RUE JOANNES VALLET
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 27 Juin 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 26 RUE J VALLET - PC LOCAL POUBELLE Contacter MME LABDI
TEL 06 26653275

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030007 du 14/03/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 23/06/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5030007 CONCERNANT LA REPRISE DES INSTALLATIONS CONTROLE D'ACCES SUITE A
SINISTRE, SOIT :
LE REMPLACEMENT DE LA LIAISON CABLE MULTIPAIR SYT AFIN DE RE-ALIMENTER
LE BOUTON DE SORTIE, LE REMPLACEMENT DU BOUTON DE SORTIE SAILLIE AVEC
CADRE INOX ET CERCLAGE LUMINEUX EN LIEU ET PLACE DE L'EXISTANT, ET LA
REPRISE DU CABLAGE DE L'ENSEMBLE

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 27/06/25 a 10H43 Mme D. HAKIMI

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	32,10	32,10
1,00	EL1200-H.MO depose installat.fondues	35,20	35,20
4,00	EL1200-H.MO Reprise cab/essais/mise rout	35,20	140,80
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT
1,00	F&P BP sortie Lum Inox sur cadre saillie	99,89	99,89
15,00	Fourniture cable SYT multaire 9/10eme	5,25	78,75



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5060171

TOTAL H.T.	386,74
T.V.A. a 10,00%	38,67
TOTAL T.T.C.En EURO	425,41

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

2605 - 1050

Prestation Parties Communes

HP 183 - INC 250377 - PC - Devis 5030007, Travaux à réaliser entre le 20/05/2025 et le 17/06/2025

Votre contact : MME FATIMA LABDI (0626653275)

VENISSIEUX J.VALLET (ALH - 183)

8/10/12/14/16/18/20/22/24/26 RUE J.VALLET

69200 VENISSIEUX

P.U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
-------------	----------	----------------	-----

ELF - Electricite

386.74	1,00 FOR	386,74	10,00%
--------	----------	--------	--------

Accord travaux suivant votre devis 5030007 pour : Remise en état du BP de sortie du local poubelle de l'allée 26 suite incendie

Virement CE

30 jours réception fact.(*).

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		386,74 €
Total TVA	10,00%	38,67 €
Total TTC		425,41 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR